

CONTRAT LITTORAL SUD



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

DOCUMENT CONTRACTUEL

SIGNATURE LE 11 JUILLET 2019

Vu le code de l'environnement et notamment son livre II ;

Vu la circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 30 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Comité de l'Eau et de la Biodiversité n°2017-04 du 16 novembre 2017, donnant l'agrément au dossier de candidature du Contrat Littoral ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2018-10-11-003 du 11 octobre 2018 portant création du comité du Contrat Littoral Sud ;

Vu l'approbation du plan d'actions du Contrat Littoral par le Comité du Contrat Littoral le 14 mars 2019 ;

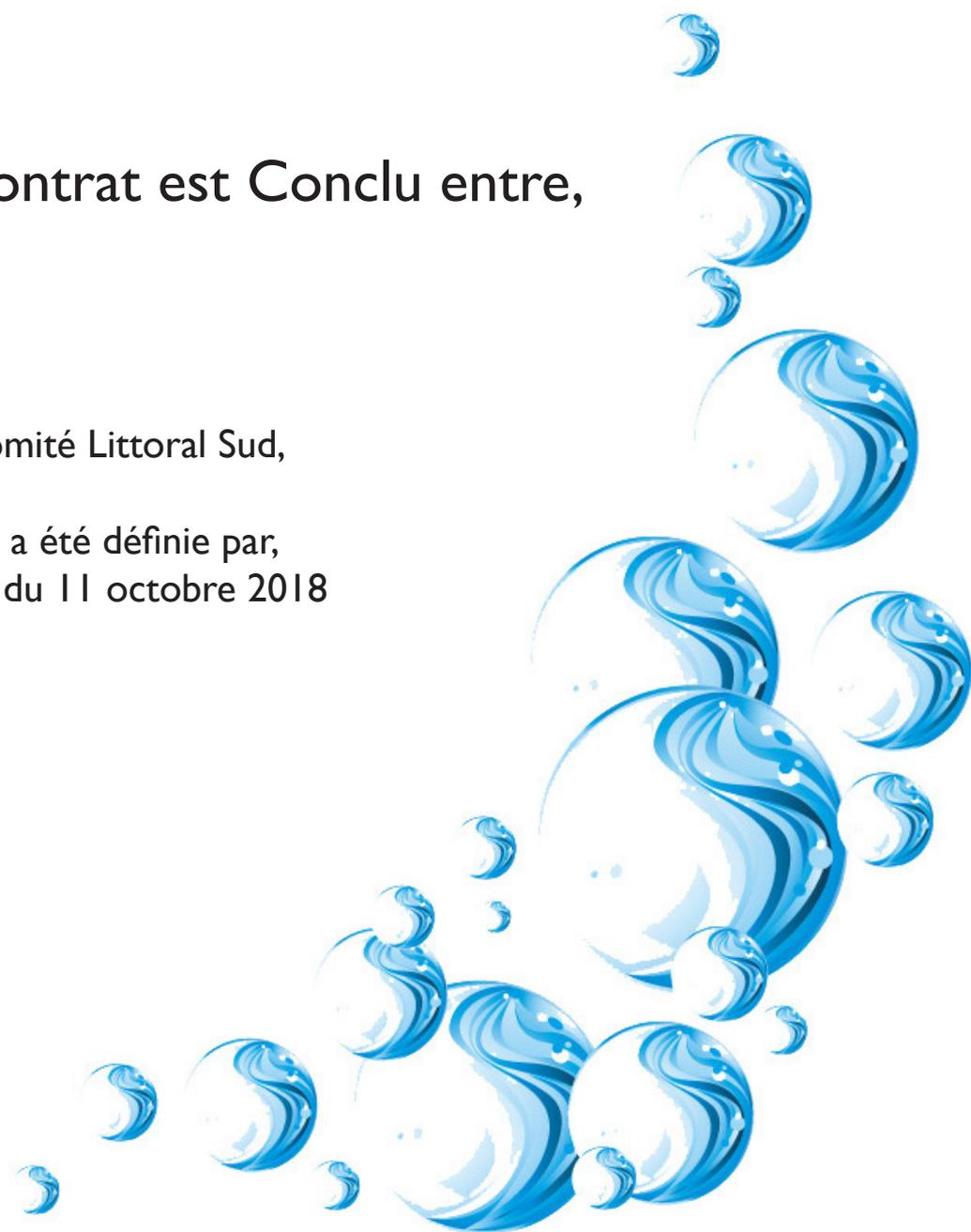
Vu la délibération du Comité de l'Eau et de la Biodiversité n° 2019-05 du 23 mai 2019, émettant un avis favorable à l'agrément du projet « Contrat Littoral Sud »



Le présent contrat est Conclu entre,

Les membres du Comité Littoral Sud,

dont la composition a été définie par,
l'Arrêté Préfectoral du 11 octobre 2018



Il est convenu comme suit,

I . Contenu du contrat

Article I – Périmètre

Le contrat Littoral Sud s'étend sur les 12 communes de l'Espace Sud : Ducos, Les Trois-Ilets, Les Anses d'Arlet, Le Diamant, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Le Marin, Sainte-Anne, Vauclin, Le Saint-Esprit. Huit d'entre-elles ont un accès direct à la mer. Et la population des communes concernées est proche de 123 000 habitants

Le territoire d'étude du Contrat traite à la fois la zone terrestre mais également marine. Plus précisément, il représente :

- 400 km² pour la partie terrestre (12 communes de l'Espace Sud),
- 389 km² pour la partie marine (correspondant aux 11 masses d'eau côtières délimitées dans le SDAGE sous l'influence du bassin de l'Espace Sud) ; à noter que la distance en mer de la bande littorale étudiée (entre la côte de l'Espace Sud et le large) est en moyenne de 3,5 km de large (avec un minimum de 1 km et pouvant aller jusqu'à 10 km vers le large)



Présentation du secteur d'étude





Article 2- Durée du Contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans et prendra effet à compter de la date de la première plénière du Comité Littoral Sud de la phase opérationnelle dudit contrat. Il couvrira la période 2019-2023.

Durant cette période l'ensemble des actions devra être engagé. Le bilan final du contrat justifiera au besoin le non engagement de certaines des actions.

Article 3- Objectifs et enjeux généraux

En s'engageant à soutenir ce contrat, les acteurs co-signataires affirment leur volonté de développer une démarche territoriale, concertée et intégrée afin de répondre aux objectifs généraux :

- » Retrouver un « bon état écologique » des eaux et des milieux associés, pour nous et les générations futures:
- » Permettre la coexistence durable dans un environnement préservé ou restauré des activités sociales et économiques ;
- » Contribuer à une gestion soutenable, collective et équilibrée du patrimoine commun que sont l'eau et les milieux naturels en s'articulant avec d'autres démarches de protection, de gouvernance ou de planification : le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), les plans locaux d'urbanisme, le contrat de rivière du Galion, le contrat de baie de la baie de Fort de France, le parc naturel marin, le parc naturel régional, la trame verte et bleue etc. ;

Article 4- Plan d'action

Le programme d'actions constitue la feuille de route de cette démarche territoriale. Elle s'articule en trois volets :

Volets (circulaire du 30 janv 2004)	
A	Actions de lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau
B	Actions de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de protection des espèces, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et des paysages, nécessaire pour la restauration du bon état écologique des masses d'eau
C	Animation

Article 5- Budget prévisionnel

L'ensemble du programme d'actions représente un montant prévisionnel de 17 647 653 HT €.

Volets (circulaire du 30 janv 2004)	Nombre d'actions	Montant prévisionnel des actions
A Actions de lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau	15	15 158 278 €
B Actions de restauration, de renaturation, d'entretien et de gestion des berges, du lit, du littoral et des zones inondables, de protection des espèces, de mise en valeur des milieux aquatiques, marins et des paysages, nécessaire pour la restauration du bon état écologique des masses d'eau	10	105 000 €
C Animation	2	2 384 375 €
Total	27	17 647 653 €



II. Engagements des partenaires

Article 6- Engagements des maîtres d'ouvrage et des signataires

Les Maîtres d'ouvrage concernés par le plan d'actions du Contrat Littoral Sud s'engagent à :

- » Réaliser les actions programmées dans le contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel ;
- » Tenir informé la structure porteuse des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions,
- » Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat

L'ensemble des signataires valident les objectifs et s'engagent à :

- » Transmettre à la structure porteuse toute information relative à des opérations affectant ou contribuant aux objectifs du contrat.
 - » Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat
- Les signataires s'engagent à collaborer étroitement avec la cellule animation et de gestion du Contrat Littoral Sud pour :
- » Fournir toutes les données permettant de renseigner les indicateurs de suivi de l'avancement des actions qu'elle a en charge ;
 - » Faire vivre le Contrat Littoral Sud et l'adapter si besoin, afin de garantir son efficacité.

Article-7- Engagements des partenaires financiers

Les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage, signataires et/ou presentis comme maître d'ouvrage du présent contrat pourront bénéficier d'aides financières de l'Office De l'Eau, de la Collectivité Territoriale de Martinique, de l'Etat, etc.

Les différents financeurs s'engagent à participer au financement des actions conformément à leurs politiques d'intervention et selon les modalités propre prévues pour les contrats de milieu.



Article 8- Engagement de la structure porteuse

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique porte le contrat Littoral Sud pour le compte des collectivités du territoire. Elle met en place la cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat. Elle s'engage à assurer :

- » le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;
- » la mise en œuvre administrative et technique du contrat et en particulier :
 - le secrétariat technique et administratif des comités et autres instances du contrat ;
 - l'élaboration et le suivi des tableaux de bords des opérations du contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi de réalisation) ;
 - la programmation annuelle du suivi des opérations de l'ensemble des volets du contrat.



III. Pilotage, suivi et évaluation du Contrat

Article 9- Comité du Contrat Littoral Sud

La composition du Comité du Contrat Littoral Sud a été définie par arrêté préfectoral du 11 octobre 2018.

Il est présidé dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral et se réunit au moins une fois par an.

Son secrétariat est assuré par la structure porteuse.

Ses rôles sont les suivant :

- » Suivre l'état d'avancement et la bonne exécution du contrat,
- » Assurer la promotion et la valorisation des opérations du contrat,
- » Veiller au respect du calendrier prévisionnel de réalisation des actions et des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage,
- » Valider les différents bilans du contrat.



Article 10- Bureau restreint

La composition du bureau restreint a été définie par arrêté préfectoral du 10 octobre 2018. Son rôle consiste essentiellement à veiller à la coordination du programme et à débattre des orientations à soumettre au Comité du Contrat Littoral Sud. Il recherche des consensus lorsque les analyses sont divergentes.

Le bureau ne peut prendre des décisions majeures appartenant au Comité telles que la validation des opérations ou des bilans annuels.

Il se réunit en tant que de besoin sous la présidence du Comité. Il pourra associer toute personne qualifiée en tant que de besoin.



IV. Révision et résiliation du contrat

Article 11- Révisions de la convention

La convention pourra faire l'objet de révisions, sous forme d'avenants, pour permettre, sous réserve de cohérence avec l'ensemble du programme :

- » Une modification du programme d'actions initialement arrêté
- » L'intégration d'actions complémentaires au programme d'actions
- » La modification des objectifs du contrat

Article 11- Résiliation de la convention

La résiliation du contrat pourra intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

La décision de résiliation, sous forme d'avenant, précisera le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.





Signatures (1/4)

<p>Etat Monsieur le Préfet,</p> <p>Franck ROBINE</p>	
<p>Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Monsieur le Directeur</p> <p>Patrick BOURVEN</p>	<p>Direction de la Mer Monsieur le Directeur</p> <p>Michel PELETIER</p>
<p>Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt Monsieur le Directeur</p> <p>Jacques HELPIN</p>	<p>Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Madame le Directrice</p> <p>Dominique SAVON</p>
<p>Comité de l'Eau et de la Biodiversité Madame la Présidente</p> <p>Marie-France TOUL</p>	<p>Collectivité Territoriale de Martinique Monsieur le Président</p> <p>Alfred MARIE-JEANNE</p>
<p>Espace Sud Monsieur Le Président</p> <p>Eugène LARCHER</p>	<p>Mairie de Rivière Pilote Monsieur le Maire</p> <p>Raymond THEODOSE</p>

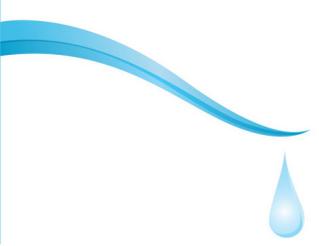




Signatures (2/4)

<p>Mairie du Vauclin Monsieur le Maire</p> <p>Raymond OCCOLIER</p>	<p>Mairie de Sainte-Anne Monsieur le Maire</p> <p>Jean-Michel GEMIEUX</p>
<p>Mairie du Marin Monsieur le Maire</p> <p>Rodolphe DESIRE</p>	<p>Mairie du François Monsieur le Maire</p> <p>Joseph LOZA</p>
<p>Mairie de Sainte-Luce Monsieur le Maire</p> <p>Nicaise MONROSE</p>	<p>Mairie du Diamant Monsieur le Maire</p> <p>Gilbert EUSTACHE</p>
<p>Mairie des Anses d'Arlet Monsieur le maire</p> <p>Eugène LARCHER</p>	<p>Mairie des Trois Ilets Monsieur le Maire</p> <p>Arnaud RENE-CORAIL</p>
<p>Mairie de Rivière Salée Monsieur le maire</p> <p>André LESUEUR</p>	<p>Mairie de DUCOS Monsieur le Maire</p> <p>Charles-André MENCE</p>





Signatures (3/4)

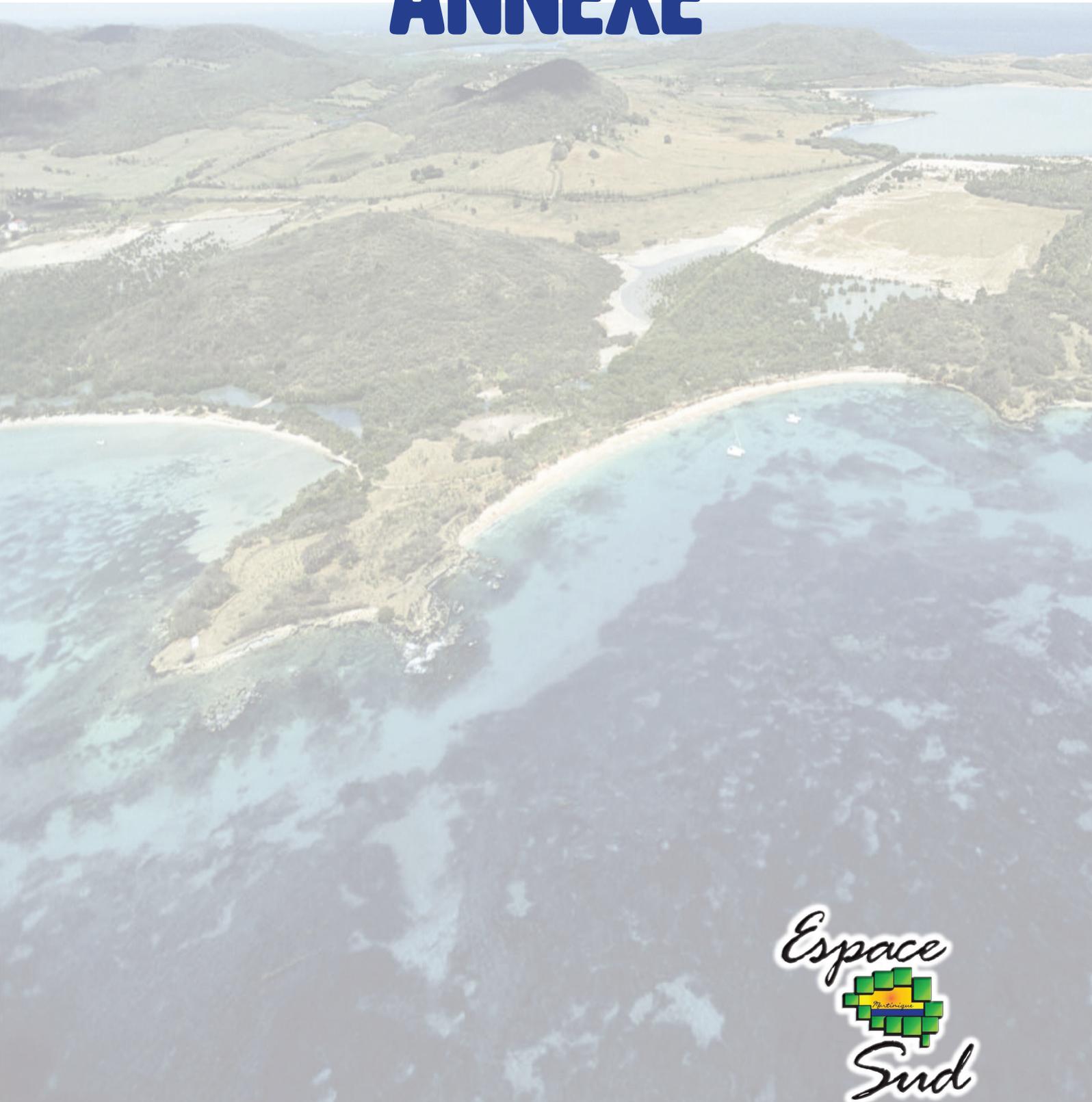
<p>Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des déchets Monsieur le Président</p> <p>Sainte-Rose CAKIN</p>	<p>Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Croix Rivail Madame la Directrice</p> <p>Catherine Girardet</p>
<p>Mairie du Saint-Esprit Monsieur le Maire</p> <p>Fred-Michel TIRAULT</p>	<p>Parc Naturel de Martinique Monsieur le Président</p> <p>Louis BOUTRIN</p>
<p>Chambre d'agriculture Monsieur le Président</p> <p>Louis Daniel BERTOME</p>	<p>Chambre des métiers et de l'Artisanat de Martinique Monsieur le Président</p> <p>Henri SALOMON</p>
<p>Chambre de Commerce et de l'Industrie Monsieur le Président</p> <p>Philippe JOCK</p>	<p>Comité Martiniquais du Tourisme Madame la Présidente</p> <p>Karine MOUSSEAU</p>
<p>Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais Monsieur le Président</p> <p>Joël JOSEPH-MERELIX</p>	<p>Association Nature, Enfant et Avenir Monsieur le Président</p> <p>Alain POMPIERE</p>



Signatures (4/4)

<p>Comité de la Randonnée Pédestre Madame la Présidente</p> <p>Yolaine GOMA</p>	<p>Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie Madame la Présidente</p> <p>Josiane CAPRON</p>
<p>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins Monsieur le Président</p> <p>Olivier Marie-Reine</p>	<p>Université des Antilles Monsieur le Président</p> <p>Janky EUSTASE</p>
<p>Office National des Forêts Monsieur le Directeur</p> <p>Pierre VERRY</p>	<p>Agence Régional de Santé Monsieur le Directeur</p> <p>Jérôme VIGUIER</p>
<p>Bureau de Recherches Géologiques et Minières Monsieur le Directeur</p> <p>Benoit VITTECOQ</p>	<p>Parc Naturel Marin de Martinique Madame la Directrice Déléguée</p> <p>Aude BRADOR</p>
<p>Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres Madame la responsable Antenne Martinique</p> <p>Marie-Michèle MOREAU</p>	<p>Office de l'eau Madame la Directrice Générale</p> <p>Michela ADIN</p>

ANNEXE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

	Actions	sous actions	Pilotage/Maître d'ouvrage	Echéancier					Montant prévisionnels	
				2019	2020	2021	2022	2023		
A	1	Amélioration de la qualité des eaux de baignade de l'Anse Caritan	Enquête de conformité (raccordement, réseaux, équipements AC) sur la zone immédiate de la zone de baignade	CAESM-SME	X					contrat de DSP
			Diagnostiquer les équipements ANC sur la zone immédiate de la zone de baignade	CAESM-SPANC	X					8000
			Lancer la procédure de mise aux normes et d'incitation aux raccordements	sme-ville de Sainte-Anne	X	X				estimation à voir
			Travaux de réhabilitations des équipements d'assainissement	multi-acteurs	X	X	X	X		estimation à voir
			Maîtrise des eaux noires (cf. fiche action 15)	multi-acteurs	X	X	X	X	X	estimation à voir
	2	Amélioration de la qualité des eaux de baignade de la Pointe Faula	Réviser le profil des eaux de baignade (vu le déclassement de la zone de baignade en classe qualité insuffisante)	Ville du Vauclin	X					5 200 €
			Enquête de conformité (raccordement, réseaux, équipements AC) sur la zone immédiate de la zone de baignade	CAESM- SME	X					contrat de DSP
			Diagnostiquer les équipements ANC sur la zone immédiate de la zone de baignade	CAESM-SPANC	X	X				1 100 €
			Lancer la procédure de mise aux normes et d'incitation aux raccordements	SME- Ville du Vauclin	X	X				estimation à voir
			Travaux de réhabilitation des équipements AC	CAESM- Direction de l'assainissement						estimation à voir
	3	Amélioration du système de gestion des eaux de baignade	Mettre en place une gestion active des eaux de baignade	Responsable eau de baignade	X	X				80 500 €
	4	Etude sur l'état de la pression assainissement sur la masse d'eau "Littoral de la Baie de Sainte-Luce"	Etudier les rejets de la station d'épuration de gros raisin en définissant la méthode la plus pertinente	Caesm- direction de l'assainissement et DSP		X	X			120 000 €
			Etudier le milieu récepteur faune flore au droit des rejets de la station d'épuration de gros raisin			X	X			
			Diagnostiquer le réseau du bourg de Sainte-Luce			X	X			contrat de DSP
			Quantifier le nombre d'habitations non raccordées et raccordables sur la zone immédiate du bassin versant de la zone concernée			X	X			contrat de DSP
			Diagnostiquer et quantifier le nombre d'habitations mal raccordées			X	X			contrat de DSP
Lancement de la procédure d'incitation aux raccordements + Travaux de mises aux normes							X	X	X	estimation à voir
Dupliquer les opérations 3, 4, 5 et 6 sur le bourg de Rivière Pilote (vu l'impact potentiel de la rivière pilote dans la baie de Sainte-Luce)									X	estimation à voir
5	Mise à jour du zonage et du schéma directeur d'assainissement	-	Caesm- direction de l'assainissement		X	X			100 000 €	
6	Création d'une plateforme d'échange entre particulier et professionnel en assainissement	-	caesm-service AC		X	X			100 000 €	
7	Campagne de sensibilisation pour la réhabilitation des équipements d'assainissement non-collectif et le bon raccordement sur le réseau de collecte des eaux usées	-	CAESM- Service ANC		X	X	X	X	50 000 €	
8	Mise en place du guichet unique	-	ODE	X	X				estimation à voir	

	Actions	sous actions	Pilotage/Maître d'ouvrage	Echéancier					Montant prévisionnels	
				2019	2020	2021	2022	2023		
	9	Régularisation administrative et technique des effluents des entreprises sur la zone de Ducos et Marin	-	multi-acteurs		X				
	10	Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales sur le territoire de l'Espace Sud	-	CAESM-EGCL		X	X	X	X	500 000 €
	11	Opération réduction des fertilisants sur la masse d'Eau Littorale François Vauclin	-	CAESM-service développement rural et agricole		X				75 000 €
	12	Réhabilitation de la Décharge de CERON	-	SMTVD	X	X				12 743 478 €
	13	Prévention et promotion de la collecte de médicaments usagés ou périmés	-	CAESM- Direction des déchets	X	X	X			10 000 €
	14	Prévention et promotion de la collecte des produits phytosanitaires	-	CAESM- Direction des déchets		X				
	15	Gestion environnementale de la plaisance sur les côtes de l'Espace Sud	Établir un plan de gestion des mouillages à l'échelle de l'Espace Sud	Multi-acteurs						1 365 000
Maîtrise des eaux noires et grises										
Réfection des mouillages des Anses d'Arlet et aménagement des sites de Sainte-Anne										
Limiter le mouillage sauvage										
Protéger la faune et la flore aquatiques										
		labélisation " port propre".	Port du marin et port des Trois Ilets							
B	16	Restauration du cours d'eau Ancien lit de la rivière Lézarde et Rivière Pilote	Phase 1 : Poser un diagnostic précis sur l'état actuel du cours d'eau puis identifier les priorités d'actions et les scénarios possibles en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés;	Multi-acteurs						50 000 €
			Phase 2 : Sensibiliser et inciter les acteurs à agir par la pédagogie et en présentant les possibilités de financements et d'appuis techniques							
			Phase 3 : Réaliser les travaux nécessaires							
			Phase 4 : Assurer l'évaluation de l'efficacité et de la progression des actions							
	17	Protéger les zones humides et leur bassin versant	Réhabilitation et Valorisation des mares des Anses d'Arlet	Communes des Anses d'Arlet	X	X				estimation à voir
	18	Etude sur la mise en place des zones d'expansion des crues sur la Rivière-Salée	-	CAESM-EGCL			X			estimation à voir
	19	Créer une cellule opérationnelle contre les Espèces Exotiques Envahissantes	Contrôler les débarquements qui peuvent contenir des EEE : identification des sites ;	DEAL						
Travail de sensibilisation et de médiation auprès des usagers des sites : augmenter ou améliorer les informations sur les EEE ;										
lutte précoce autour des sites de débarquement : Opération de piégeage autour des sites majeurs.										

	Actions	sous actions	Pilotage/Maître d'ouvrage	Echéancier					Montant prévisionnels	
				2019	2020	2021	2022	2023		
	20	Faire vivre le projet ACROPORA	-	DEAL		x	x	x	x	35 000 €
	21	Encourager la création d'aire marine éducative	-	multi-acteurs	x	x	x	x	x	estimation à voir
	22	Etude sur la caractérisation des marigots	-	PNRM						20 000 €
	23	Valorisation de la mangrove à Fond Manoël		CAESM		x	x			estimation à voir
	24	Soutenir une gestion territoriale des sargasses	-	CAESM	x	x	x	x	x	estimation à voir
	25	Renforcer la culture du risque sur le territoire de l'Espace Sud pour une meilleure adaptation au changement climatique	-	CAESM		x	x	x		estimation à voir
C	26	Animer le plan d'action relatif à l'atteinte du bon état de la Rivière Oman	Mener une étude sur les concentrations naturelles en O2 dissous des cours d'eau du sud de la Martinique et adapter les seuils de qualité DCE le cas échéant	ODE						2 144 300 €
			Diagnostic de cinq micro STEU du bassin versant et reprise si nécessaire	propriétaire des micro-stations	x	x	x	x		
			Diagnostic, reprise et surveillance renforcée des réseaux d'assainissement							
			Enlèvement des dépôts d'ordures et VHU, panneauage et contrôles renforcés	commune de Sainte-Luce et de Rivière Salée						
			Arrachage précoce des hydrilles verticillées sur la rivière Bois d'Inde	PNM						
27	Animer le Contrat Littoral Sud		CAESM-DEGCL	x	x	x	x	x	240 075 €	
		Suivre et veiller à la mise en place des actions								
		Améliorer en continue la démarche								
		Organiser les instances								
		Mettre à jour le tableau de bord du programme d'actions								
		Mener des actions de sensibilisation (vulgarisation des données)								
		Réaliser des bilans								
									17 647 653 €	